

JEUNESSE

Numérique éducatif

Précurseur dans la démocratisation des équipements informatiques et dans la diffusion du numérique dans les collèges, le Département veille à apporter à chaque établissement des conditions techniques et matérielles performantes pour assurer à chaque collégien un accès aux ressources numériques pédagogiques indispensables à sa scolarité et au développement de sa culture numérique.



Le Département de la Vienne accentue son effort en matière d'équipements numériques des collèges. Cet effort s'appuie sur le Plan Numérique pour l'Éducation (PNE) de l'État ainsi que sur la volonté du Département de renforcer les dotations pour les équipements plus classiques des collèges et la modernisation de leurs réseaux. En ce qui concerne les dotations en équipement, l'accent est mis depuis 2019 sur les terminaux mobiles (PC portables et tablettes).

La réhabilitation des infrastructures des réseaux des collèges vise quant à elle le remplacement des actifs de réseaux et du câblage par des produits de dernière génération ainsi que l'installation d'une couverture WIFI complète permettant d'exploiter pleinement les équipements mobiles.



En 2020 une dotation exceptionnelle de 1000 ordinateurs portables pour les collèges publics a été décidée par l'Assemblée Départementale le 3 juillet pour un montant de 0,70 M €.

0,85M€ auront quant à eux été consacrés aux travaux de modernisation de l'infrastructure des réseaux.

Equipement numérique

Plus de 4 422 ordinateurs (PC et portables, soit 1 ordinateur pour moins de 4 élèves) sont en service dans les collèges publics de la Vienne dans les salles de classe, les salles informatiques ou les CDI.

Par ailleurs, chaque collège public est à minima doté d'une classe mobile (15 tablettes) et toutes les salles d'enseignement disposent de vidéoprojecteurs.

Le Département contribue chaque année au renouvellement du parc tout en recherchant son homogénéisation pour en faciliter la maintenance et garantir l'efficacité de son fonctionnement.



Collèges privés :

La dotation annuelle des collèges privés pour lesquels le Département n'intervient pas dans les choix des équipements ni dans la maintenance des systèmes d'information, est calculée en fonction de leurs effectifs au prorata des dépenses d'équipements numériques par élève du public.

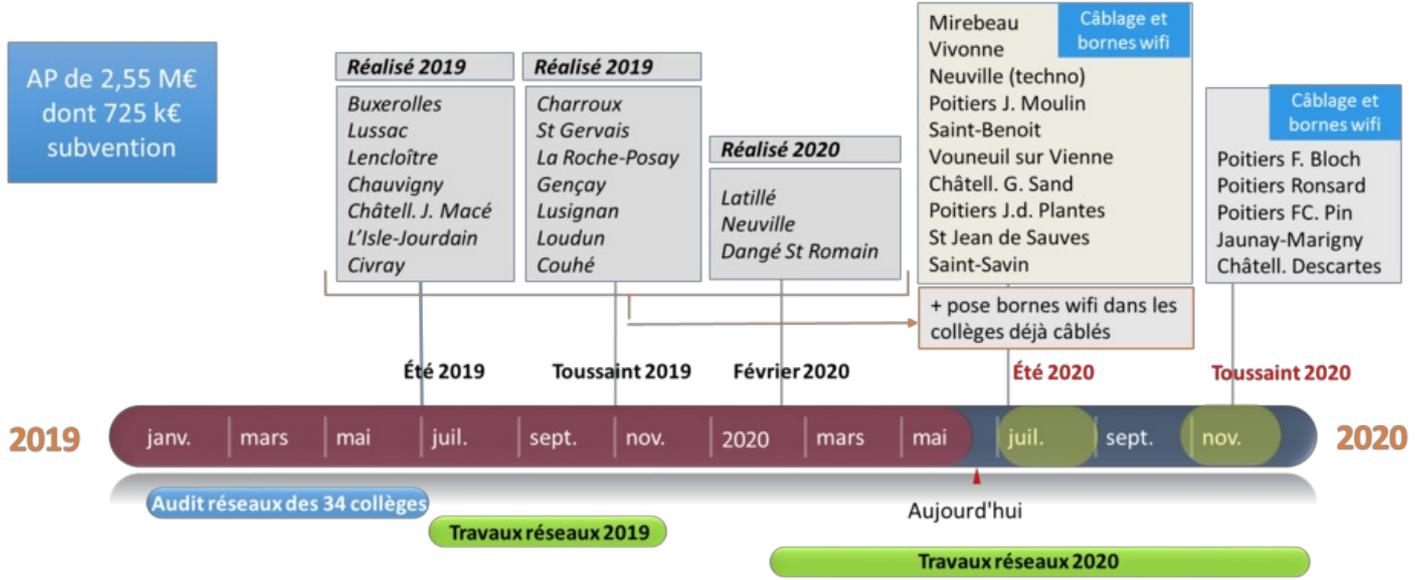
Modernisation des infrastructures des réseaux

31 collèges publics sont concernés par cette opération.

Les premières phases de travaux ont été conduites durant l'été et l'automne 2019 pour 14 collèges.

Les travaux des 17 collèges restants seront réalisés d'ici la fin de l'année 2020.

AP de 2,55 M€
dont 725 k€
subvention



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

☎ 05 49 55 66 00